

États financiers du

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

pour la période de six mois close le 30 juin 2019 (non audités)

Commentaires du gestionnaire sur les états financiers intermédiaires non audités

Les présents états financiers intermédiaires du Fonds de capital Goodwood (le « Fonds ») pour le semestre clos le 30 juin 2019 ont été dressés par le Gestionnaire. Ces états financiers intermédiaires n'ont pas été examinés ni audités par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., les auditeurs externes indépendants du Fonds.

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

États de la situation financière

Au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018 (non audités)

	Note	30 juin 2019	31 décembre 2018
Actifs			
Trésorerie		1 282 780 \$	866 642 \$
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (Coût : 3 111 287 \$, 31 décembre 2018 : 4 581 444 \$)	6	4 184 426	5 292 484
Montant à recevoir pour les placements vendus		-	18 528
Dividendes et intérêts à recevoir		34 821	20 890
Total des actifs		5 502 027 \$	6 198 544 \$
Passifs			
Créditeurs et charges à payer	8	22 300 \$	54 256 \$
Total des passifs (excluant l'actif net attribuable aux participants rachetables)		22 300 \$	54 256
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	7	5 479 727 \$	6 144 288 \$
Actif net attribuable aux participants rachetables, par catégorie			
Catégorie « A »		4 016 300 \$	4 425 898 \$
Catégorie « F »		1 463 427	1 718 390
		5 479 727 \$	6 144 288 \$
Actif net attribuable aux participants rachetables, par part			
Catégorie « A »		17,05 \$	15,72 \$
Catégorie « F »		11,25	10,31

Approuvés par Goodwood Inc. :

« Peter H. Puccetti »
 _____ Directeur
 Directeur principal des placements

« Curt S. Cumming »
 _____ Directeur
 Président

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

États du résultat global

Pour les semestres clos les 30 juin 2019 et 2018 (non audités)

	Note	2019	2018
Revenus			
Revenu de dividendes		28 346 \$	47 321 \$
Intérêts aux fins de distribution		16 834	8 638
Gains (pertes) de change nets		(1 171)	197
Profits (pertes) nets réalisés sur actifs financiers		415 342	(186 349)
Variation nette de la plus-value latente sur les actifs financiers		169 028	(13 877)
Total des revenus		628 379 \$	(144 070) \$
Charges d'exploitation			
Frais de gestion	8	51 590 \$	72 594 \$
Honoraires professionnels et juridiques		28 431	19 163
Commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille	9	25 150	19 757
Frais généraux et administratifs		11 569	20 756
Honoraires d'audit		8 013	16 536
Honoraires du Comité d'examen indépendant	8	5 599	5 634
Honoraires du fiduciaire		4 044	5 984
Retenues d'impôts		-	-
Total des charges d'exploitation		134 396 \$	160 394 \$
(Diminution) Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		493 983 \$	(304 464) \$
Actif net attribuable aux participants rachetables, par catégorie			
Catégorie « A »		352 059 \$	(231 840)
Catégorie « F »		141 924	(72 624)
Actif net total attribuable aux porteurs de parts rachetables		493 983 \$	(304 464)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part			
Catégorie « A »		1,39 \$	(0,72) \$
Catégorie « F »		0,96	(0,40)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour le semestre clos les 30 juin 2019 et 2018 (non audités)

30 juin 2019

Séries	Actif net attribuable aux porteurs de parts Début de la période	Opérations sur les parts				Actif net attribuable aux porteurs de parts Fin de la période
		Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Produit de parts émises	Produit de parts rachetables	Transferts vers/depuis	
Catégorie « A »	4 425 898 \$	352 059 \$	3 800 \$	(753 826) \$	(11 631) \$	4 016 300 \$
Catégorie « F »	1 718 390 \$	141 924 \$	335 643 \$	(744 161) \$	11 631 \$	1 463 427 \$
Total	6 144 288 \$	493 983 \$	339 443 \$	(1 497 987) \$	- \$	5 479 727 \$

30 juin 2018

Séries	Actif net attribuable aux porteurs de parts Début de la période	Opérations sur les parts				Actif net attribuable aux porteurs de parts Fin de la période
		Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Produit de parts émises	Produit de parts rachetables	Transferts vers/depuis	
Catégorie « A »	6 528 781 \$	(231 840) \$	- \$	(733 819) \$	(264 767) \$	5 298 355 \$
Catégorie « F »	2 159 801 \$	(72 624)	34 000	(346 299)	264 767 \$	2 039 645 \$
Total	8 688 582 \$	(304 464) \$	34 000 \$	(1 080 118) \$	- \$	7 338 000 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

États des flux de trésorerie

Pour le semestre clos les 30 juin 2019 et 2018 (non audités)

	2019	2018
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
(Diminution) Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	493 983 \$	(304 464) \$
Profits (pertes) nets réalisés sur les actifs et passifs financiers	(415 342)	186 349
Variation nette de la moins-value latente sur les actifs et passifs financiers	(169 028)	13 877
	(90 387) \$	(104 238)
Achats de placements	(4 668 452)	(2 699 046)
Produit de la vente de placements	6 360 880	3 956 884
Diminution (augmentation) nette du montant à recevoir pour les placements	18 528	13 083
(Augmentation) diminution nette des dividendes et intérêts à recevoir	(13 931)	3 789
Diminution nette des créditeurs et charges à payer	(31 956)	(34 244)
Augmentation nette du montant à payer pour les placements achetés	-	(4 807)
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles	1 574 682	1 131 421
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	339 443	34 000
Montants versés pour les rachats des parts rachetables	(1 497 987)	(1 080 118)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(1 158 544)	(1 046 118)
Variation nette de la trésorerie	416 138	85 303
Trésorerie au début de la période	866 642	875 465
Trésorerie à la fin de la période	1 282 780 \$	960 768 \$
Intérêts reçus	5 596	543
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôts	25 653	51 110

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Inventaire des investissements

Au 30 juin 2019 (non audité)

NOMBRE DE PARTS	DESCRIPTION	COÛT MOYEN	JUSTE VALEUR	% DES ACTIFS
Placements détenus		\$	\$	
Titres de sociétés ouvertes canadiennes :				
293 932	The Westaim Corp.	714 533	778 920	14,21
12 705	Great Canadian Gaming Corp.	194 548	564 102	10,29
28 400	Polaris Infrastructure Inc.	411 263	418 048	7,63
82 124	Medexus Pharmaceuticals Inc.	126 600	377 770	6,89
6 300	NFI Group Inc.	209 305	232 470	4,24
5 200	Enghouse Systems Ltd.	170 994	180 076	3,29
2 100	CCL Industries Inc., Class B	114 883	134 862	2,46
1 500	Cargojet Inc.	117 819	126 240	2,30
14 900	People Corp.	113 055	120 690	2,20
70 000	Strad Inc.	105 236	112 000	2,04
95 000	Photon Control Inc.	116 921	110 200	2,01
27 280	Freshii Inc., Class A	69 842	60 834	1,11
		2 464 999	3 216 212	58,67
Titres de sociétés fermées canadiennes :				
37 783	AMP Solar Group Inc.	-	302 264	5,54
166 600	Morgan Solar Inc., Preferred shares A	193 071	41 650	0,76
		193 071	343 914	6,30
Titres de sociétés ouvertes étrangères :				
7 900	KLX Energy Services Holdings Inc.	228 589	211 550	3,86
3 400	Argan Inc.	188 974	180 535	3,29
7 425	Akumin Inc.	38 150	35 700	0,65
		455 713	427 785	7,80
Débentures étrangères, placements privés :				
150 000	Virginia Black LLC, 10%, 31 juillet 2018	190 575	196 515	3,59
		190 575	196 515	3,59
Bons de souscription étrangers :				
37 500	Virginia Black LLC, bons de souscription, 26 février 2021	-	-	-
		-	-	-
Total des placements détenus		3 304 358 \$	4 818 287 \$	76,36
Total des placements		3 304 358	4 818 287	76,36
Autres actifs, montant net			1 295 301	23,64
Actifs nets			100,00	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes complémentaires des états financiers

pour la période de six mois close le 30 juin 2019 (non audités)

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le Fonds de capital Goodwood (le « Fonds ») est un fonds d'investissement à capital variable constitué en vertu des lois de l'Ontario. Le Fonds a été établi le 23 décembre 1999 aux termes d'une déclaration de fiducie et est régi par la troisième Convention de fiducie modifiée et mise à jour datée du 11 juin 2014, laquelle peut être modifiée de temps à autre (la « Convention de fiducie »). Le Fonds dépose auprès de toutes les commissions des valeurs mobilières provinciales et territoriales du Canada un prospectus simplifié et une notice annuelle chaque année, aux fins du placement public de ses parts. Les parts du Fonds sont actuellement offertes au public aux termes d'un prospectus simplifié et d'une notice annuelle datés du 14 mai 2019 (collectivement, le « Prospectus »). Les participations dans le Fonds se divisent entre les parts de catégorie « A » et les parts de catégorie « F ». Les parts de catégorie « A » ont été émises à compter du 29 décembre 1999. Les parts de catégorie « F » ont été mises en vente le 10 juin 2016. Le siège social du Fonds est situé au 212, rue King Ouest, bureau 200, Toronto, Ontario, M5H 1K5, Canada.

Les services de gestion du Fonds et de gestion des placements sont fournis par Goodwood Inc. (le « Gestionnaire »), membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. En cette qualité, le Gestionnaire gère les activités quotidiennes et le portefeuille de placements du Fonds. De plus, le Gestionnaire est le promoteur du Fonds. La Société de fiducie Computershare du Canada est le fiduciaire du Fonds (le « Fiduciaire ») et National Bank Financial Inc., par le biais de sa division National Bank Independent Network (« NBIN ») est le dépositaire du Fonds.

Le Fonds a pour objectif de placement d'accroître son capital en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés nord-américaines exerçant leurs activités dans un grand nombre de secteurs et offrant, de l'avis du gestionnaire, un potentiel supérieur à la moyenne.

Pour atteindre ses objectifs, le Fonds privilégie les titres de capitaux propres de sociétés nord-américaines, à savoir, des émetteurs qui ont des liens au Canada ou aux États-Unis, notamment ceux qui sont situés au Canada ou aux États-Unis, ceux dont les titres sont cotés sur une bourse au Canada ou aux États-Unis ou ceux dont une importante tranche de leurs produits ou de leurs bénéfices provient du Canada ou des États-Unis ou dont une importante tranche de leurs actifs est détenue au Canada ou aux États-Unis. Le Fonds pourrait également acheter des titres additionnels, comme des dépôts à terme, du papier commercial, des obligations et des débetures d'émetteurs qui sont des gouvernements et des sociétés si la conjoncture du marché justifie une position défensive. Le Fonds peut investir jusqu'à 15 % de sa valeur liquidative au coût dans des obligations de pacotille ou d'autres titres de créance dont le rendement total est comparable à celui d'un titre de capitaux propres.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Référentiel comptable

Les présents états financiers ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, ou « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Les présents états financiers ont été établis au coût historique, hormis les actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») qui sont présentés à la juste valeur.

Approbaton des états financiers

Les états financiers ont été approuvés par le Gestionnaire et autorisés aux fins de publication le 19 juillet 2019. Ils comprennent tous les événements survenus jusqu'à cette date.

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes complémentaires des états financiers

pour la période de six mois close le 30 juin 2019 (non audités)

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (suite)

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens (CAD), la monnaie fonctionnelle du Fonds.

Estimations comptables et hypothèses critiques

L'établissement des états financiers amène la direction à exercer son jugement lorsqu'elle applique les conventions comptables, à formuler des estimations et à poser des hypothèses quant à l'avenir. Les jugements et les estimations comptables les plus importants utilisés par le Fonds dans le cadre de l'établissement des présents états financiers sont présentés ci-après. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Juste valeur des instruments financiers dérivés

De temps à autre, le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. La juste valeur de ces instruments est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation. Lorsque des techniques d'évaluation (comme des modèles) sont utilisées pour déterminer la juste valeur, elles sont validées et examinées périodiquement par les membres du personnel expérimentés du gestionnaire.

Juste valeur des titres non cotés sur un marché actif

La juste valeur des titres non cotés sur un marché actif peut être déterminée par le Fonds à l'aide de sources de cotation reconnues (comme des agences de cotation) ou de prix indicatifs établis par les teneurs des marchés des obligations et des titres de créance. Le Fonds doit faire preuve de jugement et estimer la quantité et la qualité des sources de cotation utilisées. En l'absence de données de marché, le Fonds peut évaluer une position à l'aide de ses propres modèles, lesquels sont habituellement fondés sur des méthodes et des techniques d'évaluation généralement considérées comme des normes au sein du secteur. Dans la mesure du possible, les modèles d'évaluation font appel à des données observables. Néanmoins, la direction doit établir des estimations à l'égard de facteurs comme le risque de crédit (tant le risque de crédit propre à l'entité que celui lié à la contrepartie), les volatilités et les corrélations. Les changements d'hypothèses touchant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs présentées pour les instruments financiers.

Le Fonds exerce un jugement important pour déterminer ce qui constitue une donnée observable. Le Fonds considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Voir la note 6 pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur des instruments financiers du Fonds.

3. CONVENTIONS COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les principales conventions comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à l'ensemble des périodes présentées dans les présents états financiers.

Trésorerie

La trésorerie est composée des dépôts en trésorerie auprès de la NBIN.

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes complémentaires des états financiers

pour la période de six mois close le 30 juin 2019 (non audités)

3. CONVENTIONS COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Reconnaissance, mesure et classification :

Pour les exercices financiers ouverts à compter du 1er janvier 2018, la version IFRS 9, Instruments financiers (les « IFRS 9 ») a remplacé la norme comptable internationale 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation (les « IAS 39 »). Les IFRS 9 introduisent de nouvelles exigences en termes de classification et d'évaluation des instruments financiers, y compris un nouveau modèle de dépréciation des actifs financiers et de comptabilité de couverture.

Cette nouvelle norme exige que les actifs soient classés en fonction du modèle d'affaires du Fonds pour la gestion des actifs financiers et des droits contractuels sur les flux de trésorerie des actifs financiers. La norme comprend trois grandes catégories de classification pour tous les actifs financiers : au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Cela permet d'éliminer les catégories actuelles des normes IAS 39 que sont de détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances et disponibles à la vente. Les IFRS 9 conservent en grande partie les exigences actuelles des IAS 39 en ce qui concerne la catégorisation des passifs financiers. Au moment de la transition aux IFRS 9, les actifs financiers du Fonds (titres de créance, instruments de capitaux propres) qui avaient déjà été désignés pour une évaluation selon la méthode JVRN ont été reclassés dans la catégorie JVRN de façon obligatoire. Les produits dérivés de l'actif et du passif qui étaient auparavant catégorisés comme détenus comme des instruments financiers détenus à des fins de transaction ont été reclassés dans la catégorie JVRN. Les actifs financiers qui étaient auparavant classés comme prêts et créances ont été reclassés dans la catégorie coût amorti. Les passifs financiers qui étaient auparavant classés comme autres passifs financiers ont été reclassés dans la catégorie coût amorti au moment du passage aux IFRS 9. Les changements de conventions comptables résultant de l'adoption des IFRS 9 ont été appliqués de façon rétroactive. Ainsi, les états financiers présentés aux présentes pour 2018 reflètent la méthode comptable des IFRS 9. Il n'y a eu aucun changement à la base d'évaluation des instruments financiers du Fonds par suite de l'adoption des IFRS 9 et, par conséquent, cela n'a eu aucune incidence sur l'actif net du Fonds.

Les placements du Fonds dans des titres de créance et de capitaux propres, et ses produits dérivés, comme des actifs financiers ou des passifs financiers évalués selon la méthode JVRN.

Les actifs financiers que le Fonds catégorise et mesure au coût amorti comprennent les produits de la vente de placements, les intérêts courus et les dividendes à recevoir, ainsi que les effets à recevoir.

Les passifs financiers qui sont catégorisés et évalués au coût amorti comprennent les montants à payer en contrepartie des placements acquis et les rachats à payer.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués selon la méthode JVRN sont initialement comptabilisés à la date de transaction à la juste valeur et les coûts d'opération connexes sont comptabilisés dans les états du résultat global. Les autres actifs financiers et les passifs financiers comptabilisés à la date de création à la juste valeur majorée des coûts d'opération directement imputables à leur acquisition ou à leur émission.

Après leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers et les passifs financiers évalués selon la méthode JVRN sont évalués à la juste valeur. Les variations nettes des profits et des pertes latents découlant des fluctuations de la juste valeur des instruments financiers constatés en utilisant la méthode JVRN sont incluses dans la variation nette de la plus-value latente des instruments financiers évalués selon la méthode JVRN au cours de l'exercice où elles surviennent. Les profits et les pertes réalisés découlant de la vente d'actifs financiers évalués selon la méthode JVRN correspondent au produit de la cession déduction faite du coût moyen. Le coût moyen ne comprend pas l'amortissement des primes ou escomptes sur les titres de créance.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie liés aux actifs se sont éteints ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes complémentaires des états financiers

pour la période de six mois close le 30 juin 2019 (non audités)

3. CONVENTIONS COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque les obligations contractuelles connexes sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles sont arrivées à expiration.

Les revenus de dividendes tirés des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans les revenus de dividendes, des états du résultat global, et sont présentés avant déduction des retenues à la source, lorsqu'il est établi que le Fonds a le droit de recevoir des paiements. Les sommes qui ne sont pas encore reçues sont incluses dans les dividendes à recevoir des états de la situation financière. Les intérêts aux fins de distribution gagnés sur les titres de créance à la juste valeur par le biais du résultat net (FVTPL) sont comptabilisés dans l'état du résultat global selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Évaluation de la juste valeur

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur. La juste valeur représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur les valeurs marchandes à la clôture de la bourse à la date de présentation de l'information financière. Dans les cas où le prix à la clôture se situe hors de la fourchette acheteur-vendeur de clôture, le cours acheteur ou le cours vendeur qui se rapproche le plus du prix de la dernière opération sera utilisé.

La juste valeur des actifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui sont basées sur la conjoncture des marchés en vigueur chaque date de clôture. Les techniques d'évaluation utilisées peuvent comprendre le recours à des opérations comparables récentes conclues dans des conditions de concurrence normale, des modèles d'évaluation d'options ainsi que d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par des intervenants qui maximisent l'utilisation des données de marché et qui s'en remettent le moins possible aux données propres à une entité.

Actifs et les passifs financiers classés et évalués au coût après amortissement : Le coût après amortissement correspond au montant auquel l'actif ou le passif financier est évalué lors de la comptabilisation initiale, déduction faite des rachats de capital, plus ou moins l'amortissement cumulé au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif de tout écart entre le montant comptabilisé initialement et le montant à l'échéance, moins toute réduction pour perte de valeur.

La juste valeur utilisée aux fins de la présentation de l'information financière concorde avec la juste valeur utilisée aux fins des opérations des porteurs de parts et des opérations connexes.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états de la situation financière si et seulement si le Fonds a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Les produits et les charges sont présentés sur une base nette pour les gains et pertes sur actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (FVTPL).

Montant à payer pour les placements achetés et montant à recevoir pour les placements vendus

Les montants à recevoir pour les placements achetés et les montants à payer pour les placements vendus qui font l'objet d'un contrat sont présentés dans l'état de la situation financière au montant qui sera encaissé ou déboursé.

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes complémentaires des états financiers

pour la période de six mois close le 30 juin 2019 (non audités)

3. CONVENTIONS COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

Parts rachetables et actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Le Fond émet deux catégories de parts rachetables qui sont rachetables au gré du porteur, mais ne sont pas dotées des mêmes caractéristiques. Les parts du Fonds sont classées en tant que passif aux termes de la Norme comptable internationale (International Accounting Standard, ou « IAS ») 32, Instruments financiers : Présentation (« IAS 32 »), étant donné que des distributions en trésorerie aux porteurs de parts peuvent être exigées sur demande.

Pour chaque part du Fonds vendue, le Fonds reçoit un montant égal à la valeur liquidative par part à la date de la vente, lequel est inclus dans l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Pour chaque part rachetée, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est réduit de la valeur liquidative de la part à la date de rachat. Les parts rachetables sont évaluées à la valeur actuelle de l'actif net du Fonds et sont considérées comme une tranche résiduelle de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est calculé pour chaque catégorie de parts du Fonds et correspond à la quote-part de l'actif net du Fond de la catégorie respective, divisée par le nombre de parts en circulation à la date d'évaluation.

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, correspond à la division de l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie de parts en circulation au cours de l'exercice.

Commissions et autres coûts d'opération de portefeuille

Les commissions et autres coûts d'opération de portefeuille sont des coûts engagés pour acquérir des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Ils comprennent les honoraires et les commissions payés aux agents, aux conseillers et aux courtiers. Les coûts d'opération sont immédiatement comptabilisés à titre de charges en résultat net.

Écarts de conversion

Les opérations de placement, les produits et les charges libellés en monnaies étrangères ont été convertis en dollars canadiens selon le cours de change en vigueur au moment de l'opération. Les montants des actifs et des passifs libellés en monnaies étrangères ont été convertis dans la monnaie fonctionnelle selon le cours de change en vigueur à la date des états de la situation financière. Les profits et les pertes de change liés à la trésorerie sont inclus dans les profits nets (pertes nettes) de change des états du résultat global. Les profits et les pertes de change liés aux actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés dans les variations nettes de la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net des états du résultat global.

Imposition

Le Fonds est admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). La totalité du bénéfice net du Fonds aux fins de l'impôt et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de toute période doivent être distribués aux porteurs de parts de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôt sur le résultat et par conséquent, l'avantage fiscal lié aux pertes en capital et autres qu'en capital n'est pas comptabilisé à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière.

Le Fonds est actuellement assujéti à des retenues d'impôt sur les revenus étrangers. En général, le Fonds traite les retenues d'impôt à titre de charge portée en déduction du revenu imposable.

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD
Notes complémentaires des états financiers
pour la période de six mois close le 30 juin 2019 (non audités)

4. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le Fonds détient les instruments dérivés suivants :

Bons de souscription

Un bon de souscription est une entente contractuelle en vertu de laquelle l'émetteur confère au porteur le droit, mais non l'obligation d'acheter directement de l'émetteur des titres sous-jacents à une date ou avant une date précise ou encore au cours d'une période précise, un nombre déterminé de titres ou un instrument financier à un prix prédéterminé. Les bons de souscription achetés exposent le Fonds au risque de crédit jusqu'à concurrence de leur valeur comptable, qui correspond à leur juste valeur.

Le tableau qui suit décrit les placements en bons de souscription du Fonds en date du 30 juin 2019 et du 31 décembre 2018 :

2019

Description	Échéance	Prix	Montant	Juste valeur comptabilisée dans les actifs financiers
<i>Bons de souscription</i> Virginia Black LLC.	26 février 2021	À déterminer		-

2018

Description	Échéance	Prix	Montant	Juste valeur comptabilisée dans les actifs financiers
<i>Bons de souscription</i> BioAmber Inc.	27 janvier 2021	5,50	88 000	-
Virginia Black LLC.	26 février 2021	À déterminer		-

Les montants notionnels de certains types d'instruments financiers servent de référence pour la comparaison avec les instruments comptabilisés dans l'état de la situation financière, mais ils ne sont pas nécessairement représentatifs des montants des flux de trésorerie futurs afférents ou de la juste valeur actuelle des instruments; par conséquent, ils ne reflètent pas l'exposition du Fonds au risque de crédit ou au risque lié au cours du marché. Les instruments dérivés ont un effet favorable (actifs) ou défavorable (passifs) selon les fluctuations des cours du marché ou des cours de change par rapport aux cours prévus dans leurs modalités. Le montant contractuel ou notionnel global des instruments financiers dérivés disponibles, la mesure dans laquelle l'effet des instruments est favorable ou défavorable et, ainsi, la juste valeur globale des actifs et des passifs financiers dérivés peuvent varier de façon considérable de temps à autre.

5. INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DES RISQUES

Facteurs de risques financiers

Les activités du Fonds l'exposent à divers risques financiers : risque de crédit, risque de liquidité et risque de marché (risque de prix, risque de change et risque de taux d'intérêt). L'exposition du Fonds aux risques financiers est concentrée dans ses placements.

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes complémentaires des états financiers

pour la période de six mois close le 30 juin 2019 (non audités)

5. INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DES RISQUES (suite)

Le Fonds est également exposé à des risques d'exploitation, notamment le risque lié au dépôt de titres. Ce risque s'entend du risque que soient subies des pertes sur les titres mis en dépôt à la suite de l'insolvabilité ou d'une négligence du dépositaire. Bien qu'un cadre juridique approprié soit en place afin d'atténuer les risques de perte de valeur de titres détenus par le dépositaire, en cas de défaut de ce dernier, la capacité du Fonds de transférer les titres pourrait être temporairement compromise.

Le Gestionnaire s'efforce de réduire au minimum les effets négatifs de ces risques sur le rendement du Fonds par la surveillance quotidienne des positions du Fonds et des faits nouveaux sur le marché, par la diversification du portefeuille de placements dans le respect des contraintes de l'objectif de placement. Pour faciliter la gestion du risque, le Gestionnaire a également recours à des lignes directrices internes qui établissent des cibles pour chaque type de risque, maintient une structure de gouvernance aux fins de la supervision des activités de placement du Fonds et surveille la conformité à la stratégie de placement établie du Fonds, aux lignes directrices internes et à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds a recours à différentes méthodes pour évaluer et gérer les divers types de risques auxquels il est exposé. Ces méthodes sont expliquées ci-après.

(i) Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement conclu avec le Fonds. Le Gestionnaire gère le risque de crédit en sélectionnant soigneusement les titres et en diversifiant le portefeuille du Fonds. Le Gestionnaire surveille quotidiennement les positions globales sur le marché du Fonds, qui sont maintenues dans une fourchette établie.

L'exposition au risque de crédit correspond à la valeur comptable des actifs dans les états de la situation financière et à l'incapacité éventuelle d'une autre partie de s'acquitter d'une obligation. La compensation et la garde de la quasi-totalité des instruments financiers sont prises en charge par NBIN Inc. Le Fonds est exposé au risque de crédit dans la mesure où NBIN Inc. pourrait être incapable de respecter son obligation de remettre les titres du Fonds ou de rembourser les sommes dues. Dominion Bond Rating Service a attribué la cote « A » à NBIN Inc. Le Fonds ne prévoit subir aucune perte en raison de cette concentration.

En date du 30 juin 2019 et du 31 décembre 2018, le Fonds détenait une obligation non notée.

(ii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer les engagements liés aux passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'autres actifs financiers.

Le Fonds est exposé aux rachats en trésorerie périodiques de parts rachetables. Par ailleurs, le Fonds peut, de temps à autre, investir dans des titres non cotés, qui ne sont pas négociés sur un marché organisé. Habituellement, les titres qui ne sont pas cotés en bourse sont peu liquides. Le Fonds pourrait donc ne pas être en mesure de liquider rapidement ses placements dans ces instruments à un montant se rapprochant de la juste valeur de façon à combler ses besoins en liquidités ou à réagir à des événements précis comme la détérioration du degré de solvabilité d'un émetteur en particulier.

Le Fonds gère son risque de liquidité essentiellement en investissant dans des titres négociables et dans d'autres instruments financiers qui sont négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être rapidement vendus dans des conditions de concurrence normale. De plus, le Fonds conserve suffisamment de trésorerie et de titres très liquides pour assurer une liquidité adéquate.

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes complémentaires des états financiers

pour la période de six mois close le 30 juin 2019 (non audités)

5. INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DES RISQUES (suite)

La politique du Fonds stipule que le Gestionnaire doit surveiller quotidiennement la position de liquidité du Fonds. Les passifs du Fonds sont généralement exigibles et payés dans un délai de 90 jours, à l'exception de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Les parts rachetables sont rachetables à vue au gré du porteur. Toutefois, cela ne représente pas un risque de liquidité important puisque les porteurs de ces instruments les conservent habituellement à moyen ou à long terme. En outre, le Fonds a besoin d'un avis de rachat de parts approprié et peut, dans des circonstances exceptionnelles, suspendre les rachats si l'intérêt de tous les porteurs de parts le justifie. Le Fonds n'a retenu aucun rachat et n'a imposé aucune suspension en 2019 ou en 2018. Par conséquent, le Fonds n'est pas exposé à un important risque de liquidité.

(iii) Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier fluctue en raison de la variation de variables de marché comme les cours du marché, les taux de change et les taux d'intérêt. L'analyse de sensibilité qui suit reflète la façon dont l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait été influencé par une variation raisonnablement possible de la variable de risque pertinente chaque date de clôture. Dans les faits, les résultats réels pourraient être différents, et les écarts pourraient être importants.

a) Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier fluctuent en raison de la variation des cours du marché (autre que celle découlant des risques de taux d'intérêt ou de change), qu'ils soient le fait de facteurs propres à un placement donné ou à son émetteur, ou de facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur un marché. Le Fonds est essentiellement exposé au risque de prix en raison de ses placements dans des titres de capitaux propres, des titres privilégiés et des dérivés connexes.

Tous les placements présentent un risque de perte en capital. Le portefeuille de placements comprend des titres de sociétés issus de divers secteurs, lesquels sont exposés aux fluctuations normales du marché et aux risques inhérents aux placements sur les marchés boursiers. Le risque maximal lié aux instruments financiers correspond à leur juste valeur.

Le Gestionnaire gère le risque de prix du Fonds en constituant un portefeuille diversifié de placements négociés sur divers marchés sans être nécessairement corrélés. Les positions du Fonds et la conjoncture générale dans laquelle le Fonds évolue sont surveillées quotidiennement.

Au 30 juin 2019, si le cours des titres du Fonds avait connu une hausse ou une baisse de 5 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait augmenté ou diminué d'environ 209 221 \$ (264 624 \$ au 31 décembre 2018).

Le Fonds est également exposé au risque de prix par la concentration de son portefeuille de placements et il gère ce risque au moyen d'une surveillance quotidienne du portefeuille afin de respecter les stratégies de placement du Fonds, lesquelles sont énoncées dans le prospectus du Fonds.

b) Risque de change

Le Fonds peut détenir des actifs et des passifs monétaires et non monétaires libellés ou négociés en d'autres devises que le dollar canadien, qui est sa monnaie fonctionnelle. Le risque de change s'entend du risque que la valeur des opérations futures sur des actifs et des passifs libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle du Fonds fluctue en raison des variations des taux de change.

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD
Notes complémentaires des états financiers
pour la période de six mois close le 30 juin 2019 (non audités)

5. INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DES RISQUES (suite)

Le tableau ci-après présente un sommaire, en dollars canadiens, des devises auxquelles le Fonds avait une exposition importante au 30 juin 2019 et 2018. Le tableau montre également l'incidence éventuelle sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une appréciation ou d'une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport aux devises indiquées, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs.

30 juin 2019

Devise	Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	En % de l'actif net aux porteurs de parts rachetables	Incidence sur l'actif net aux porteurs de parts rachetables	Incidence en % de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
<i>Dollar américain</i>	31 798 \$	11,97	32 805 \$	0,6

30 juin 2018

Devise	Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	En % de l'actif net aux porteurs de parts rachetables	Incidence sur l'actif net aux porteurs de parts rachetables	Incidence en % de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
<i>Dollar américain</i>	20 559 \$	19,9	61 223 \$	1,0

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché en vigueur.

La majorité des actifs et des passifs financiers du Fonds ne porte pas intérêt ou est réévaluée quotidiennement. Par conséquent, le portefeuille du Fonds n'est pas exposé à un risque important découlant des fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Toutefois, les placements sous-jacents peuvent comprendre des placements dans des titres à taux d'intérêt fixe, ce qui pourrait les exposer au risque de taux d'intérêt.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire de l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018, selon la durée résiduelle jusqu'à échéance. Il illustre également l'incidence éventuelle sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables advenant le cas où les taux d'intérêt du marché en vigueur augmenteraient ou diminueraient de 1 %, et où la courbe de rendement subirait un déplacement parallèle, toutes les autres variables demeurant constantes.

Échéance

	30 juin 2019	30 juin 2018
Moins de 1 an	196 515	204 555
Total	196 515	204 555
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	983	170
incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (en %)	0,00 %	0,00 %

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD
Notes complémentaires des états financiers
pour la période de six mois close le 30 juin 2019 (non audités)

6. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et les titres négociables cotés en bourse) est fondée sur le cours de clôture des marchés à la fin de l'exercice. Un marché est considéré comme actif si des opérations sur l'actif ou le passif ont lieu selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur les cours. Si une variation importante de la juste valeur est observée de la clôture des marchés jusqu'à minuit à la date de fin de l'exercice, des techniques d'évaluation seront appliquées afin de déterminer la juste valeur.

La juste valeur des actifs et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui sont basées sur la conjoncture de marché en vigueur chaque date de fin d'exercice. Les techniques d'évaluation utilisées pour les instruments financiers qui ne sont pas normalisés comprennent le recours à des opérations comparables récentes conclues dans des conditions de concurrence normale, des modèles d'évaluation d'options, ainsi que d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par des intervenants qui maximisent l'utilisation des données de marché et qui s'en remettent le moins possible aux données propres à une entité.

Le Fonds répartit ses instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net selon une hiérarchie fondée sur les données importantes ayant servi à l'établissement de leur juste valeur, comme suit :

- Niveau 1 : les données sont les cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels les Fonds peuvent avoir accès à la date d'évaluation.
- Niveau 2 : les données sont les données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement.
- Niveau 3 : les données sont des données non observables concernant l'actif ou le passif.

Le Fonds exerce un jugement important pour déterminer ce qui constitue une donnée observable. Le Fonds considère qu'une donnée observable est une donnée de marché qui est facilement disponible, régulièrement distribuée ou mise à jour, fiable et vérifiable, non exclusive et fournie par une source indépendante participant activement au marché pertinent.

Si un actif ou un passif classé au niveau 1 cesse d'être activement négocié par la suite, il est transféré au niveau 2, à moins que l'évaluation de sa juste valeur nécessite l'utilisation de données non observables importantes auquel cas il est reclassé au niveau 3.

Le tableau suivant présente les actifs et les passifs du Fonds évalués à la juste valeur au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018, selon la hiérarchie des justes valeurs :

30 juin 2019

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<i>Actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net :</i>				
Titres de créance	-	-	196 515	196 515
Titres de participation	3 643 997	-	302 264	3 946 261
Titres privilégiés	-	-	41 650	41 650
	3 643 997	-	540 429	4 184 426
Total	3 643 997	-	540 429	4 184 426

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD
Notes complémentaires des états financiers
pour la période de six mois close le 30 juin 2019 (non audités)

6. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

30 juin 2019

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<i>Actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net :</i>				
Titres de créance	-	-	204 555	204 555
Titres de participation	4 744 015	-	302 264	5 046 279
Titres privilégiés	-	-	41 650	41 650
	4 744 015	-	548 469	5 292 484
Total	4 744 015	-	548 469	5 292 484

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1, 2 et 3 durant la période de déclaration du 30 juin 2019. Un titre a été transféré du niveau 3 au niveau 1 durant l'exercice clos le 31 décembre 2019.

La majorité des placements détenus par le Fonds sont des placements inscrits à la cote d'une bourse pour lesquels des cours du marché liquide sont faciles à obtenir. Toutefois, la direction doit faire preuve de jugement au moment de déterminer la juste valeur de certains de ces placements. Ces placements sont classés dans le niveau 3 à titre de placements en titres de sociétés fermées non cotées en bourse et sont par conséquent assortis de données non observables importantes ou d'hypothèses. Puisqu'aucun prix observable n'est disponible pour ces titres, le Fonds utilise des techniques d'évaluation pour déterminer les justes valeurs aux dates d'évaluation présentées.

Il arrive à l'occasion que ce soit le Gestionnaire qui détermine les techniques d'évaluation et la valeur des placements de niveau 3. Les techniques d'évaluation des placements dans des titres de sociétés fermées détenus par le Fonds comprennent notamment : l'évaluation implicite faite par un tiers significatif; toute opération effectuée dans des conditions de concurrence normale; des escomptes appliquées dans le cadre d'opérations importantes qui ne sont pas effectuées dans des conditions de concurrence normale afin de tenir compte des avantages économiques tirés d'opérations particulières dont tous les porteurs de titres de capitaux propres ne peuvent se prévaloir; des contrats d'achat ou tout autre document pertinent, des comparaisons avec des instruments similaires pour lesquels il existe des cours de marché observables, l'utilisation de modèles d'évaluation internes, des entretiens fréquents avec la direction ou des membres du conseil d'administration de sociétés fermées, l'analyse d'états financiers et l'établissement des flux de trésorerie futurs liés aux titres de niveau 3 faisant l'objet d'une évaluation. Les estimations de la juste valeur peuvent également être ajustées en fonction de tout autre facteur, tel que le risque de liquidité ou l'incertitude par rapport à l'ensemble des activités d'exploitation, dans la mesure où le Gestionnaire estime que ces facteurs pourraient avoir ou auront probablement un effet sur la juste valeur.

Les évaluations de niveau 3 sont passées en revue fréquemment par le gestionnaire du Fonds et tout particulièrement par le chef des placements du gestionnaire, lequel est l'ultime responsable de l'évaluation de la juste valeur. Le Gestionnaire analyse la pertinence des données du modèle d'évaluation, de même que le résultat de l'évaluation à l'aide de diverses méthodes et techniques d'évaluation reconnues pour leur caractère normalisé au sein du secteur.

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD
Notes complémentaires des états financiers
pour la période de six mois close le 30 juin 2019 (non audités)

6. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le tableau qui suit présente un sommaire des variations des placements classés au niveau 3 au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018.

30 juin 2019

Niveau 3	
Solde à l'ouverture de la période	548 469 \$
Variation nette de la plus-value latente	(8 040)
Total des placements	540 429 \$

31 décembre 2018

Niveau 3	
Solde à l'ouverture de la période	575 464 \$
Achats	190 575
Transferts nets vers/depuis le Niveau 3	(189 900)
Variation nette de la plus-value latente	(27 670)
Total des placements	548 469 \$

L'évaluation de la juste valeur des titres de niveau 3 par le Gestionnaire repose sur des facteurs qualitatifs et quantitatifs.

Pour la période close le 30 juin 2019, le Fonds détenait un investissement de niveau 3 en actions ordinaires de AMP Solar Group Inc., une société privée dont la juste valeur était de 302 264 \$ (302 264 \$ au 31 décembre 2018). La juste valeur de ce titre est basée sur une valeur actualisée nette des flux de trésorerie de 14,25 % des flux de trésorerie, nets des frais de ventes, dépenses administratives et autres frais généraux, pendant la durée des projets d'exploitation sous contrat de la Société. Aucune valeur n'a été accordée au pipeline de développement de l'émetteur. Une augmentation de 1 % du taux d'actualisation appliqué, toutes autres variables maintenues constantes, pourrait entraîner une diminution de la juste valeur de ce placement d'environ 24 959 \$ (ou 0,46 %). En 2017, AMP Solar a émis 192 473 actions au prix de 66,63 \$ par action. L'estimation de la juste valeur du Fonds représente une réduction de 88 % par rapport à l'émission d'actions de 2017.

Le Fonds détenait également un investissement de niveau 3 dans des obligations convertibles de Virginia Black, LLC, une société privée américaine d'une juste valeur de 196 515 \$ (204 555 \$ au 31 décembre 2018). La juste valeur de ce titre est évaluée au coût. La variation de la valeur de marché est attribuable aux gains et pertes de change.

Enfin, pour la période close le 30 juin 2019, le Fonds détenait un investissement de niveau 3 en actions privilégiées de Morgan Solar Inc., une société privée dont la juste valeur était de 41 650 \$ (41 650 \$ au 31 décembre 2018). La juste valeur de ce titre repose sur une décote de 82 % de la dernière transaction sans lien de dépendance d'une catégorie similaire d'un titre ayant priorité sur le placement du Fonds en cas de liquidation. Une augmentation ou une diminution de 5 % du taux d'actualisation appliqué, toutes autres variables maintenues constantes, pourrait entraîner une augmentation ou une diminution de la juste valeur de ce placement d'environ 11 360 \$, équivalent à 0,21 % de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD
Notes complémentaires des états financiers
pour la période de six mois close le 30 juin 2019 (non audités)

7. PARTS

Le Fonds peut émettre un nombre illimité de parts, lesquelles sont rachetables au gré des porteurs de parts conformément aux modalités de l'acte de fiducie.

Le nombre de parts émises, rachetées et en circulation au cours des périodes closes les 30 juin 2019 et 2018 se répartit comme suit :

30 juin 2019

	Parts à l'ouverture de la période	Émission de parts	Rachat de parts	Transferts entrants/sortants	Parts à la clôture
Catégorie « A »	281 634	230	(45 622)	(694)	235 548
Catégorie « F »	166 708	29 590	(67 221)	1 055	130 132

30 juin 2018

	Parts à l'ouverture de la période	Émission de parts	Rachat de parts	Transferts entrants/sortants	Parts à la clôture
Catégorie « A »	360 285		(40 898)	(14 767)	304 620
Catégorie « F »	183 775	2 947	(29 663)	22 744	179 803

L'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, pour les périodes closes les 30 juin 2019 et 2018 est calculée comme suit :

Série	Augmentation par catégorie	2019	Augment. par part	Augmentation par catégorie	2018	Augment. par part
		Nombre pondéré moyen de parts en circulation			Nombre pondéré moyen de parts en circulation	
Catégorie A	352 059	253 642	1,39	(231 840)	322 768	(0,72)
Catégorie F	141 924	147 315	0,96	(72 624)	182 180	(0,40)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Le Fonds conclut des opérations entre parties liées avec le Gestionnaire. Ces opérations sont effectuées dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond à la contrepartie établie et convenue par la partie liée.

Frais de gestion

Le gestionnaire du Fonds est responsable des activités quotidiennes du Fonds, y compris la gestion du portefeuille de placements, et fournit des analyses de placement et prend des décisions ayant trait au placement des actifs du Fonds. Aux termes de la Convention de fiducie et de la convention de gestion datées du 27 janvier 2006, le Gestionnaire a le droit de recevoir des frais de gestion annuels représentant 1,9 % de l'actif net attribuable aux parts de catégorie « A » et de 0,9 % de l'actif net attribuable aux parts de catégorie « F » du Fonds, calculés et comptabilisés chaque date d'évaluation du Fonds.

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes complémentaires des états financiers

pour la période de six mois close le 30 juin 2019 (non audités)

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

Les frais de gestion sont assujettis à la TVH. Le Gestionnaire verse aux courtiers ou aux agents, à même les frais de gestion, une commission de suivi sur les parts de catégorie « A » pouvant atteindre 1,0 % par année.

Les frais de gestion pour le semestre clos le 30 juin 2019 ont été de 51 590 \$ (72 594 \$ en 2018). De ce montant, les commissions de suivi versées aux courtiers pour la période close le 30 juin 2019 se sont élevées à 9 118 \$ (25 187 \$ en 2018). Au 30 juin 2019, les frais de gestion à payer se chiffraient à 1 935 \$ (3 020 \$ au 31 décembre 2018). Ce montant est présenté dans les créditeurs et charges à payer de l'état de la situation financière.

Rachat

Tel qu'il est indiqué dans le prospectus simplifié du Fonds, aucuns frais de rachat ne sont payables au Fonds. Cependant, des frais de négociation à court terme pouvant s'élever jusqu'à 2 % de la valeur unitaire des parts rachetées peuvent être imposés au gré du Gestionnaire si des parts sont rachetées dans les 90 jours suivant leur achat.

Les frais de négociation à court terme pour la période close le 30 juin 2019 retenus sur les sommes payées au rachat des titres qui ont été payés au gestionnaire s'établissaient à néant (néant en 2018).

Autres

La trésorerie et les placements au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018 sont détenus par le courtier du gestionnaire, NBIN Inc.

Certains dirigeants, administrateurs et membres du personnel clé du gestionnaire peuvent devenir des dirigeants ou des administrateurs de sociétés dont les titres sont détenus dans le portefeuille de placements du Fonds. Ces placements sont comptabilisés à leur juste valeur. Le Gestionnaire tient une liste de ces sociétés sur son site Web à l'adresse www.goodwoodfunds.com et a adopté des politiques et procédures appropriées pour traiter des conflits d'intérêts relativement aux relations. Cette liste peut être modifiée à l'occasion. En conséquence, le Gestionnaire recommande aux investisseurs de consulter le site Web fréquemment et avant d'effectuer des achats additionnels de parts du Fonds.

De plus, le Gestionnaire, certains dirigeants, administrateurs et membres clés du personnel du gestionnaire, ou une société liée au gestionnaire, peuvent, de temps à autre, fournir contre rémunération des services à des émetteurs dont les titres font partie des placements du Fonds. Le Gestionnaire a pour politique d'apporter des ajustements appropriés aux honoraires qu'il facture au Fonds lorsqu'il reçoit des honoraires ou une autre forme de rémunération directement des émetteurs dans lesquels le Fonds a investi. Le total des remises d'honoraires versées au Fonds au cours de la période close le 30 juin 2019 s'est chiffré à 598 \$ (240 \$ en 2018) et est porté au crédit des frais de gestion présentés dans les états du résultat global. Goodwood Management Services Ltd., une société affiliée de Goodwood Inc., a conclu un accord de consultation de 6 ans avec Polaris Infrastructure Inc. (anciennement connue sous le nom de Ram Power Corp), daté du 13 mai 2015, dans sa version modifiée. Goodwood Inc. a conclu un accord de consultation de 4 ans avec Medexus Pharmaceuticals Inc. (anciennement connue sous le nom de Pediapharm Inc.) en date du 16 octobre 2018. Goodwood Inc. a adopté des politiques et procédures appropriées pour traiter des conflits d'intérêts.

En 2013, le Gestionnaire a mis en œuvre un programme d'autorisation de rééquilibrage entre les fonds de placement gérés par le Gestionnaire. Ces opérations ont été exécutées à la juste valeur pour une contrepartie en trésorerie. Aucune opération de rééquilibrage pendant la période de déclaration close le 30 juin 2019.

Conformément au Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement, le Gestionnaire a établi un comité d'examen indépendant (le « CEI ») pour le Fonds. Le CEI a pour mandat de se pencher sur les conflits d'intérêts auxquels le Gestionnaire pourrait être exposé dans le cadre de la gestion du Fonds et de lui faire des recommandations à cet égard. Le Gestionnaire facture au Fonds la

FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes complémentaires des états financiers

pour la période de six mois close le 30 juin 2019 (non audités)

rémunération versée aux membres du CEI et les coûts liés à l'administration continue du CEI. Ces montants sont présentés dans les états du résultat global. Le CEI fait rapport de ses activités annuellement aux porteurs de parts du Fonds, et son rapport annuel est mis à la disposition des porteurs de parts sur son site Web vers le 31 mars chaque année.

8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

Au 30 juin 2019, 694 671 parts de catégorie « A » et 29 589 839 parts de catégorie « F » du Fonds étaient détenues par des parties liées au Gestionnaire.

Il y a lieu de se reporter à la note 9 pour obtenir de plus amples renseignements sur les commissions de courtage versées à des parties liées.

9. COMMISSIONS DE COURTAGE

Au cours de la période close le 30 juin 2019, le total des commissions de courtage versées par le Fonds s'est établi à 25 150 \$ (19 757 \$ en 2018). De ce montant, les commissions brutes versées au Gestionnaire et à NBIN Inc. ont été approximativement de 20 339 \$ (16 934 \$ en 2018).

10. IMPÔTS SUR LE REVENU

Le Fonds, une fiducie de fonds commun de placement, n'est pas assujéti à l'impôt sur le résultat sur ses gains nets imposables ni sur son revenu net pour l'exercice s'il distribue ces gains et ce revenu aux porteurs de parts. Le fiduciaire du Fonds distribue le revenu imposable du Fonds aux porteurs de parts de manière à éliminer tout l'impôt sur le résultat qui serait par ailleurs payable par le Fonds. Ces distributions sont imposables dans les mains des porteurs de parts.

Les pertes en capital ne s'éteignent pas et peuvent être utilisées pour réduire les gains nets réalisés d'exercices futurs. Au 30 juin 2019, le Fonds avait des pertes en capital réalisées nettes cumulées de 4 946 332 \$ (4 946 332 \$ au 31 décembre 2018). Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées prospectivement sur une période de 20 ans et utilisées pour réduire le revenu net imposable d'exercices futurs. Au 30 juin 2019, le Fonds avait des pertes en capital réalisées nettes cumulées de 1 935 200 \$ (1 935 200 \$ au 31 décembre 2018).

11. GESTION DU CAPITAL

Le capital du Fonds se compose de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (la « Valeur liquidative »). Les parts donnent droit à des distributions, le cas échéant, et au paiement d'une quote-part calculée en fonction de la Valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat. Les variations pertinentes sont présentées dans l'état des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Aucune exigence réglementaire externe n'exige le maintien d'un montant en capital minimal. Aucune exigence réglementaire externe n'exige le maintien d'un montant en capital minimal.